



Vacances surpayees ?abus par une association ?

Par **fidji067**, le **15/08/2008** à **15:17**

bonjour

je vous soumet le cas d'une de mes amies à qui il est arrivé une mésaventure, récemment :

cette personne prend des cours de danse africaine depuis quelque temps dans une association de danse .

LE GROUPE entier a le projet d'aller au Mali en l'occurrence y prendre des cours la bas pendant 2 semaines (avec en filigrane le vague dessein d'y aider aussi les gens, tourisme équitable ?)

donc chaque membre du groupe se cherche son billet au tarif qu'il peut(entre 300 et 600 euros selon les tarifs) et le chef de l'association se charge de régler les problèmes de logis, nourriture et personnel musique-danse sur place

des le départ, problème de logis en suspens, mais paraît-il qu'on trouve à pas cher ...

je vous passe les problèmes de vol au départ, heureusement réglés, qui n'ont rien à voir avec l'organisateur (problème de ligne aérienne)'....

au retour de la personne, qui était partie en y emmenant son grand fils, me raconte les déboires de ce beau projet ;

l'organisateur tjus a court d'argent alors que:

chaque participant a payé pour le logis, et nourriture 350 euros

à deux c'était 700 euros pour eux deux + 130 pour le stage de danse en lui-même

total : 830 euros à deux pour deux semaines : menu riz + boulette ts les jours,

chambre pas cher avec matelas pour tout lit

sans compter le voyage...

il fallait payer les trajets soi-même; pas de coordination : 45 km en 3 heures,

refus des carz de s'arrete pour les prendres, craitne de passer la nuit dehors, etc...
ttout cela pour dire que peut être le tarif demande était un peu excessif ???
j attend vos réflexion et si il y avait un moyenb de recuprer une partie de cet argent débours"é
?
bien que ce soit une association , et dans ce cas ... ,?; le groupe a eu la nette impresssionb
de se faire plumer.....

ce qui aurait du être de belles vacances, ;.....;

merci de me répondre
bien a vous

Par **Marion2**, le **15/08/2008** à **22:01**

Demandez à l'organisateur tous les justificatifs des frais qu'il a eus. Il doit vous les fournir.
Cordialement

Par **fidji067**, le **16/08/2008** à **11:24**

merci pour la reponse ... je fais suivre ...
FIDJI